

Samedi 26 Mars 2022

10h30: Marche découverte

Marche avec ou sans batons
à allure libre
et découvrez
l'histoire de la forêt et du phare,
la pratique du VTT
et du char à voile



Nouveau
20h25
Marche Nocturne

La Tranche Vendéenne
Boucherie
Charcuterie
Rôtisseur
Traiteur
Vincent GROSJEAN
A l'entrée de la plage
100m, LA TRANCHE SUR MER
Tél. 02 51 30 15 79
www.lafranchevendee.com

Epreuves ouvertes aux personnes
nées en 2006 et avant
6 € avant le 15 Mars
+ 3 € après cette date

LE RELAIS DES Julques
Les Galopades
18 rue des Julques
85360 LA TRANCHE SUR MER
02 51 90 45 47
BAR / TABAC / PMU / FDI
Pizzeria / Restauration

Renseignements sur Internet
www.galopades-tranchaises.fr

Inscription uniquement par courrier:

BULLETIN D'INSCRIPTION accompagné de votre chèque libellé à Les Galopades Tranchaises à retourner pour le 23 Mars à: **LES GALOPADES TRANCHAISES,** 2 chemin des Prises, 85360 LA TRANCHE SUR MER

CHOISISSEZ VOTRE MARCHÉ marche découverte marche nocturne

Nom et Prénom :

Adresse:

N° Tel: EMail (facultatif) :

REGLEMENTS

Toute inscription à l'une des marches non chronométrée, implique l'acceptation de l'un des règlements suivant.

Pour les deux épreuves le nombre de participants est limitée aux 200 premiers inscrits est ouverte à tous participants nés en (cadet) et avant, Départ et arrivée Pôle Cltural des Floralies

Marche découverte: Samedi 26/03 10h30
le parcours de 7,2 km parcours mixte entre plage et forêt.
1 ravitaillement intermédiaire au 5ème km (1*) sera mis à disposition.
Les marcheurs voulant participer avec des bâtons devront les posséder (embouts en caoutchouc hautement recommandés.)

Marche Nocturne: Samedi 26 /03 20h25
le parcours de 7,3 km parcours entre ville, plage et forêt.
ravitaillement uniquement à l'arrivée
Attention: Lampe obligatoire, sifflet fortement conseillé

1* - en fonction des conditions sanitaires à cette période les ravitaillement pourront être supprimés.

Droits d'engagement pour chacune des épreuves: 6 Euros avant le 15 mars 2022 (24h), majoration de 3 € après cette date
Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
Les transferts d'inscription sont formellement interdits. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
Les marcheurs doivent strictement observer les règles du code de la route et les instructions données par les organisateurs

Sécurité: Les participants n'ont pas la priorité sur la voie publique. En dehors des agglomérations ils doivent se tenir sur la partie droite de la chaussée empruntée en application de l'article R219 du code de la route.

Les organisateurs ont toujours le souci d'assurer en priorité la sécurité et le respect de l'environnement. L'épreuve se déroule sur une zone protégée «Natura 2000» chaque marcheur devra respecter cet environnement en ne jetant aucun déchet sur les circuits. Des poubelles seront à disposition au ravitaillement intermédiaire et à l'arrivée.

Identification des participants : chaque participant devra porter sur la poitrine le dossard fourni par l'organisateur

Assurance: Les Galopades Tranchaises déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises par les marcheurs. Il incombe aux participants de s'assurer qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident les couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

Droit à l'image: par sa participation à la marche chaque concurrent autorise expressément les GALOPADES TRANCHAISES et ses partenaires à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Annulation d'épreuve: en cas de force majeure, de circonstance pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement

1 boisson et une crêpe seront offertes à l'arrivée des participants. (1*)

3 lots seront remis par tirage au sort des dossards après l'arrivée de l'ensemble des marcheurs.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses
Signature: